

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Séance du 4 Avril 2024

Date de la convocation
22/03/2024

En exercice	Présents	Votants
14	13	13

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois de avril à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absent excusé : TYTGAT Loïc

Mme LANDRÉ Béatrice a été désignée secrétaire de séance ;

OBJET DE LA DELIBERATION

° 2024-17 – approbation
ompte de gestion commune
2023

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

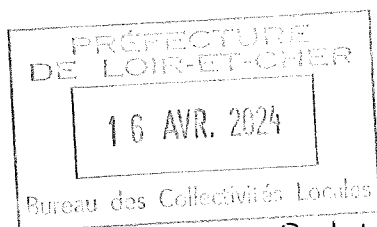
Considérant un excédent en section de Fonctionnement d'un montant de : 338 654.75 €, un déficit en section d'Investissement d'un montant de : 123 385.15 € et un reste à réaliser positif de 54 862.68 € Soit un résultat cumulé de clôture du compte de gestion de la commune de :

- déficit d'investissement de : 260 924.30 €
- excédent de fonctionnement de : 778 729.62 €

Les membres présents votent, à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du budget commune.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

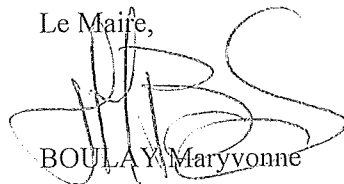
déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part les démarches nécessaires auprès de l'administration.



Déposé en ligne le 30/04/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

LANDRÉ Béatrice

